

# Aménager des espaces de jeux favorables à la santé

**Anne Milvoy**,  
écologue urbaniste,  
Agence d'urbanisme  
et de développement  
intercommunal de  
l'agglomération rennaise,  
**Anne Roué-Le Gall**,  
enseignant-chercheur,  
département Santé-  
Environnement-Travail  
et Génie sanitaire,  
École des hautes études  
en santé publique (EHESP),  
Rennes.

Les espaces de jeux (EJ) sont par essence favorables à la santé. Un espace de jeux de qualité est un lieu adapté à son contexte et à son environnement et fréquenté par toutes sortes d'usagers. Qu'est-ce qui peut inciter à sortir de chez soi pour se ressourcer et s'épanouir, seul ou accompagné ? Comment encourager l'exercice physique, le repos, le contact avec la nature, autant que le lien social ?

Le défi est de créer des aménagements de qualité convenant à des publics variés. La conception de ces espaces nécessite de mettre en œuvre une démarche particulière, qui réunit l'ensemble de la chaîne d'acteurs, y compris les futurs usagers. Ceci sous-entend de recueillir les attentes des personnes que l'on souhaite mobiliser – *via* des méthodologies adaptées (enquêtes, ateliers participatifs, animation sur site, relais par les associations ou, comme à Rennes, par les mairies de quartiers) – et de les impliquer tout au long du processus de conception.

## Qu'est-ce qu'un espace de jeux favorable à la santé ?

Dans une première approche, un EJ peut être considéré comme :

- une aire de jeux équipée de mobiliers : balançoire, structure pour grimper et escalader, table de ping-pong, jeu d'échecs géant, parcours sportif, terrain de pétanque, etc. ;

- un espace vert incitant aux jeux : espace permettant de se cacher, de se percher, de tenir en équilibre, de

s'inventer des histoires, de se poser, de planter ou de cueillir, de mettre les mains dans la terre ou dans l'eau, de construire, de jouer au ballon, etc. ;

- un mixte des deux.

Il apparaît alors que chaque espace devrait être conçu pour s'adapter à des publics identifiés (âge, sexe, mode de vie, conditions sociales, etc.) et pour répondre à de multiples fonctions complémentaires sans être contradictoires : les espaces famille/calme, personnes âgées/ados, jeux/sports, confort/créativité, etc.

Le mode d'utilisation du lieu devrait également être considéré du point de vue de l'utilisateur. Ainsi, les EJ doivent être aménagés sur des emplacements stratégiques (près des commerces, écoles, logements collectifs et non sur des lieux excentrés). La perception qu'en a le public doit être claire, grâce à une morphologie urbaine et une signalétique paysagère correctement étudiées.

Dans l'idéal, ces espaces sont peu coûteux, souvent rustiques, afin de les renouveler à moindre coût pour suivre l'évolution des besoins de la population. Ils favorisent le rapport à la nature en permettant l'interactivité avec les éléments naturels fondamentaux : l'eau, la terre, le vent et même le feu (à travers le soleil ou un barbecue par exemple) afin d'éveiller les cinq sens.

Au regard des nombreux bénéfices des espaces verts sur la santé (pratique d'activités physiques, ressourcement, cohésion sociale, etc.), des choix d'aménagement éclairés de ces EJ permettront, au-delà de participer au développement de l'imaginaire et de la créativité des enfants, d'agir sur de nombreux autres déterminants de santé (*Figure 1*).

## Revoir la chaîne de conception pour aboutir à des espaces de jeux satisfaisants

### *Réfléchir en amont des projets urbains*

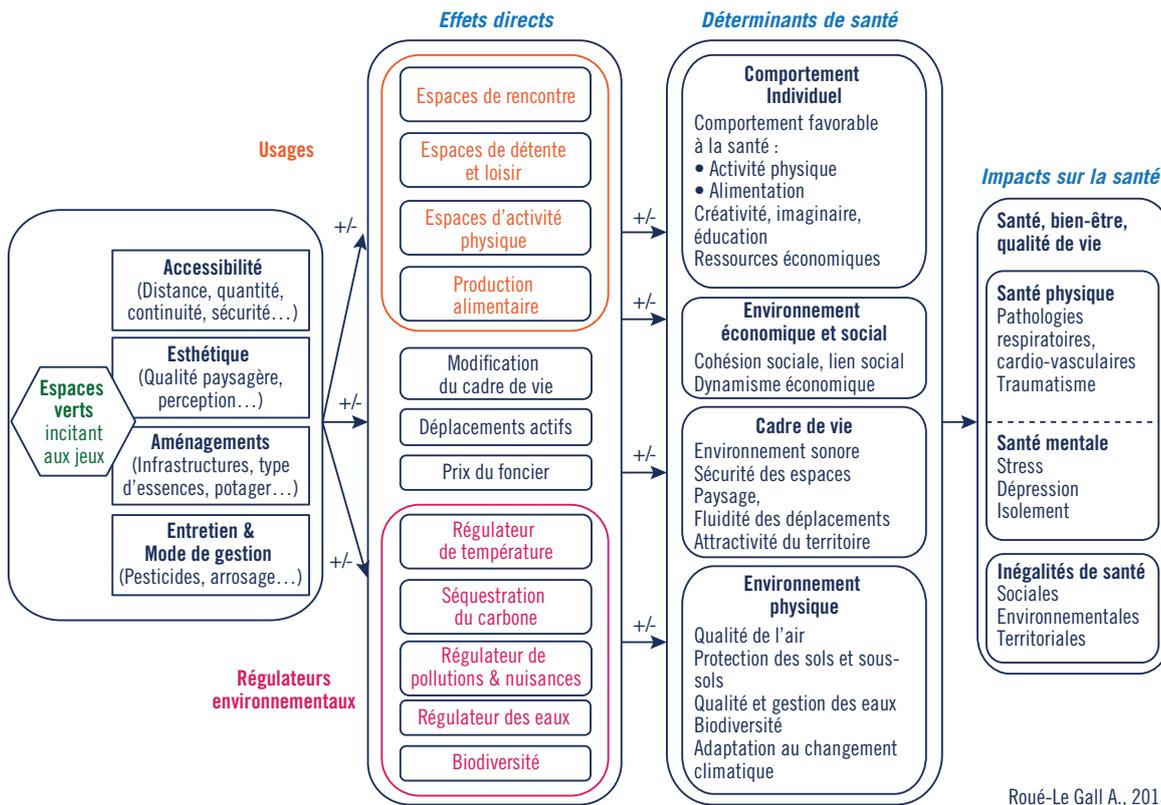
Pour que les EJ soient implantés dans des lieux stratégiques et répondent aux besoins de tous les publics, leur aménagement doit être pensé en amont du processus d'élaboration du projet urbain. Pour cela, la collectivité peut avoir recours à des approches intégrées de type Addou<sup>1</sup>, AEU<sup>2</sup> de l'Ademe, Agenda 21<sup>3</sup>, EIS<sup>4</sup>.

Lors du réaménagement d'un EJ, la localisation et l'accessibilité seront réétudiées au même titre que les publics ciblés. C'est pourquoi il est primordial que l'ensemble de la chaîne d'acteurs soit présent autour de la table à chaque étape de la conception.

### *Mieux intégrer une diversité des usages et des usagers*

Chaque espace doit accueillir le plus grand nombre de publics spécifiques et compatibles, sans pour autant proposer un aménagement neutre composé du plus petit dénominateur commun, qui ne satisfait personne. Il faut donc connaître ou déterminer les populations visées soit par une étude sociologique ou anthropologique du quartier, soit par une démarche participative plus prospective ou par tout autre moyen selon les capacités budgétaires de la collectivité territoriale concernée. Dans tous les cas, il est nécessaire que les usagers-habitants soient présents ou représentés dans leur diversité, afin que l'équilibre des intérêts soit pris en compte tout au long du projet jusqu'à sa finalité.

Figure 1. Liens de causalité entre espaces verts incitant aux jeux et santé



Roué-Le Gall A., 2015.

Cette figure a été adaptée à partir d'un modèle de causalité entre espaces verts et santé, élaboré pour aider à visualiser les multiples liens existants entre ces deux composantes<sup>1</sup>. Le modèle permet d'explicitier comment, en agissant sur quelques variables ciblées, on peut agir sur de nombreux déterminants de santé tant environnementaux, sociaux, qu'économiques. Il a été construit à partir d'un travail de synthèse des connaissances et en s'inspirant de l'outil suisse de catégorisation des résultats (OCR). Cette approche a permis de définir et de structurer les multiples relations existantes. Ce modèle s'organise autour de quatre variables : accessibilité, esthétique, aménagements et mode de gestion, qui vont conditionner la nature, la force et le sens des liens entre espaces verts et santé. Chacune de ces variables est définie par un ensemble de caractéristiques (distance, quantité, qualité paysagère, infrastructures, essences végétales, etc.) qui vont aussi bien influencer l'usage et la fréquentation d'utilisation de ces espaces par les individus, que la capacité de ces espaces à constituer des régulateurs environnementaux (services écosystémiques). Elles constituent en ce sens de véritables leviers de promotion de la santé. C'est précisément en agissant sur ces caractéristiques que le décideur va plus ou moins indirectement influencer l'état de santé et la qualité de vie des populations.

1. Roué-Le Gall A. 5<sup>e</sup> Congrès national de la Société française de santé et environnement, « Paysage, urbanisme et santé », 25-27/11/2014 à l'EHESP, Rennes. En ligne : <http://www.sfse.org/article/presentations-congres-2014>

### Comment s'engager vers plus d'attractivité ?

Pour être attractifs, les EJ doivent être innovants, singuliers et correspondre aux attentes des riverains. Si les risques pris par les enfants doivent être mesurés, les aménagements leur permettront néanmoins de jouer avec leurs limites, d'appivoiser certaines peurs [1].

Pour éviter les nombreux points de blocage, il est nécessaire de dépasser la conception linéaire la plus fréquente, où chaque acteur intervient l'un après l'autre, additionnant les contraintes les unes après les autres en oubliant la finalité du projet. Certaines stratégies d'acteurs, s'appuyant sur les normes ou s'abritant derrière l'infaisabilité afin de satisfaire à la pression sociale du risque zéro ou de la « propreté » [2], seront révisées.

### Ouvrons le champ des possibles.

La visite sur site d'aménagements remarquables constitue une excellente émulation. La conception « autour de la table », qui rassemble l'ensemble des acteurs : élus, concepteurs, gestionnaires, usagers... permet d'apporter une solution aux contraintes de chacun tout en gardant l'objectif en ligne de mire. Les compromis se font en transparence. ■

1. Approche développement durable dans les opérations d'urbanisme. En ligne : <http://www.audiar.org/etude/addou-une-demarche-pour-co-elaborer-des-quartiers-favorables-au-bien-etre>  
 2. AEU2: nouvelle génération d'approche environnementale de l'urbanisme, développée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et inspirée des Addou, qui renforce la méthodologie, en approfondissant les modalités de définition des objectifs et leur mise en œuvre, tout en l'incluant dans un processus de participation et d'évaluation.

3. Agenda 21: outil opérationnel à l'échelle locale de la mise en œuvre du concept de développement durable. En ligne : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Agenda-21-et-projets-territoriaux.html>  
 4. Évaluation d'impact sur la santé (voir l'article p. 42 dans ce dossier).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Paquot T. dir. *La ville récréative : enfants joueurs et écoles buissonnières*. Gollion (Suisse) : Infolio, 2015 : 180 p.  
 [2] Van Peteghem W., Dekeyser P., Everaerts F., Vanhaverbeke J., Depreitere K., Dietvorst J. *Sécurité des aires de jeux. Guide pratique à l'intention des exploitants*. Bruxelles : Service public fédéral Économie, 2012, 3<sup>e</sup> édition : 206 p. En ligne : [http://economie.fgov.be/fr/binaries/Securite\\_des\\_aires\\_de\\_jeux\\_3e\\_edition\\_1267-01\\_tcm326-31343.pdf](http://economie.fgov.be/fr/binaries/Securite_des_aires_de_jeux_3e_edition_1267-01_tcm326-31343.pdf)